



UGANDA. GARANTIR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL CONCERNANT
L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES.
40ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU, JANVIER-
FÉVRIER 2022

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

© Amnesty International 2021

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

www.amnesty.org.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en

2021 par

Amnesty International Ltd

Peter Benenson House, 1 Easton Street

London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : AFR 59/4539/2021

30 juillet 2021

Original : anglais

amnesty.org

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SOMMAIRE

LE PRÉCÉDENT EXAMEN ET SES SUITES	4
PLAN NATIONAL D'ACTION RELATIF AUX DROITS HUMAINS.....	6
LA SITUATION EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN.....	7
DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION PACIFIQUE	7
TORTURE ET RECOURS EXCESSIF À LA FORCE PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ	9
DROIT À LA SANTÉ.....	10
DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE	10
PEINE DE MORT.....	11
LESBIENNES, GAYS ET PERSONNES BISEXUELLES, TRANSGENRES ET INTERSEXES.....	11
RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE	12
RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT SOUMIS À L'EXAMEN.....	13
ANNEXE	15

LE PRÉCÉDENT EXAMEN ET SES SUITES

En 2016, l'Ouganda a accepté 149 recommandations et en a rejeté 78¹.

Lors de l'EPU de 2016, l'Ouganda a accepté cinq recommandations l'invitant à renforcer son institution nationale chargée des questions de droits humains² et huit l'invitant à mettre en œuvre son Plan national d'action relatif aux droits humains ainsi que d'autres plans en lien³. Néanmoins, bien que les autorités ougandaises se soient engagées lors du premier EPU en 2011 à développer un tel plan⁴, celui-ci n'est toujours pas finalisé.

L'Ouganda a accepté trois recommandations appelant l'État à considérer d'adhérer aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains ou de les ratifier, mais n'a fait aucun progrès à cet égard⁵.

Bien qu'ayant accepté deux recommandations le priant de soumettre ses rapports en retard aux organes conventionnels concernés⁶, l'Ouganda n'en a pour l'heure soumis aucun aux 10 organes de traité relatifs aux instruments qu'il a ratifiés⁷.

Lors du dernier examen, l'Ouganda a accepté 24 recommandations liées à la discrimination et à la violence fondées sur la sexualité et le genre⁸. Cependant, si elle est adoptée, la Loi relative aux crimes et délits sexuels (*Sexual Offences Act*) de 2021 fera obstacle à la justice pour les personnes survivantes ou victimes de violences sexuelles ou liées au genre, et enracinera encore davantage la discrimination et l'intolérance envers les personnes LGBTQI+ et les travailleurs et travailleuses du sexe, ainsi que les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

L'Ouganda a accepté trois recommandations visant à garantir l'obligation de rendre des comptes dans les cas d'usage excessif de la force, et notamment des enquêtes sur des cas de torture⁹. L'Ouganda a

¹ Conseil des droits de l'homme des Nations unies, *Rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa trente-quatrième session (A/HRC/34/2)*, §. 699, 27 décembre 2016.

² Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : Ouganda (A/HRC/34/10)*, Recommandations 115.39-43 (Népal, Philippines, Bangladesh, Niger, Afrique du Sud).

³ A/HRC/34/10, Recommandations 115.27-32 (Cuba, Angola, Maurice, Soudan, Venezuela, Fédération de Russie) et recommandation 115.38 (Djibouti)

⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme "A National Human Rights Action Plan – Uganda follows through on its commitment to the Universal Periodic Review", 6 novembre 2013, [ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/UgandaNationalHumanRightsActionPlan.aspx](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=UGA&Lang=FR)

⁵A/HRC/34/10, Recommandations 115.1-3 (Congo, République arabe syrienne, Azerbaïdjan).

⁶A/HRC/34/10, Recommandations 115.47-48 (Ghana, Sierra Leone).

⁷ OHCHR, « Statut de présentation des rapports pour Ouganda », juin 2021, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=UGA&Lang=FR

⁸A/HRC/34/10, Recommandations, 115.49 (Maurice), 115.51 (Mexique), 115.52 (Guatemala), 115.53 (Italie), 115.54 (Madagascar), 115.55 (Pakistan), 115.59 (Colombie), 115.61 (Namibie), 115.62 (Argentine), 115.63 (République arabe syrienne), 115.64 (Géorgie), 115.65 (Timor-Leste), 115.66 (Slovénie), 115.67 (Togo), 115.68 (Maldives), 115.69 (Chine), 115.70 (Nigeria), 115.71 (Algérie), 115.72 (Chypre), 115.73 (République tchèque), 115.74 (Espagne), 115.75 (Philippines), 115.76 (Botswana), 115.91 (États-Unis).

⁹A/HRC/34/10, Recommandations 115.86–88 (Danemark, Autriche, Ghana).

également accepté quatre recommandations l'invitant à appliquer la Loi relative à la prévention et l'interdiction de la torture de 2012¹⁰. Néanmoins, des cas de torture continuent d'être signalés par des Ougandais.

Lors de l'EPU de 2016, l'Ouganda a accepté des recommandations relatives au respect des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et notamment des recommandations demandant la fin de la répression, des arrestations arbitraires et des poursuites judiciaires motivées par des considérations politiques contre des défenseurs des droits humains, des acteurs de la société civile, des professionnels des médias, des leaders de l'opposition et d'autres critiques du gouvernement. Cependant, des violations de ces droits continuent d'être dénoncées¹¹.

Lors de l'examen de 2016, l'Ouganda a accepté 10 recommandations visant à améliorer le respect du droit à la santé¹². Trois de ces recommandations appelaient expressément le gouvernement à augmenter le budget national consacré à la santé et à veiller à ce qu'il soit suffisant.

En août 2020, la Cour constitutionnelle ougandaise a déclaré que l'accès aux soins de santé maternelle était un droit fondamental et a appelé le gouvernement à prévoir des fonds suffisants pour la santé maternelle dans son budget national. Cependant, en 2021, le gouvernement a réduit le budget alloué aux soins de santé maternelle de 9,3 % dans son budget consacré à la santé. Le gouvernement a de plus réduit la part du secteur de la santé dans son ensemble à 5,1 % du budget national pour l'année fiscale 2020-21, contre 7,9 % sur l'année fiscale 2019-20¹³, enfreignant ainsi la décision de 2020 de la Cour constitutionnelle et la Déclaration d'Abuja, dont l'Ouganda est signataire¹⁴.

¹⁰ A/HRC/34/10, Recommandations 115.4–6 (Danemark, Portugal, Suisse, Irlande).

¹¹ A/HRC/34/10, Recommandations 115.101–103 (France, Australie, Espagne), 115.106–107 (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Botswana), 115.110 (Uruguay).

¹² A/HRC/34/10, Recommandations 115.112–117 and 115.119-122 (Bangladesh, Indonésie, Paraguay, Ukraine, République arabe syrienne, Colombie, Népal, République populaire démocratique de Corée, Égypte, Kenya).

¹³ United Nations Children's Fund (UNICEF), "The national budget framework FY 2020/21", Budget brief no, 2020/2 (Source: National BFP FY 2020/21 -2021/25), Investing in health, 2020, disponible sur <http://www.unicef.org/esa/media/5961/file/UNICEF-Uganda-2020-2021-Health-Budget-Brief.pdf>

¹⁴ ESCR-Net, Center for Health, Human Rights and Development (CEHURD), *Prof. Ben Twinomugisha, Rhoda Kukiriza, Inziku Valente c. Procureur général - Recours constitutionnel n° 16 (soins de santé maternelle)*, 19 août 2020, <https://www.escr-net.org/fr/caselaw/2021/center-health-human-rights-and-development-cehurd-prof-ben-twinomugisha-rhoda-kukiriza>

PLAN NATIONAL D'ACTION RELATIF AUX DROITS HUMAINS

L'Ouganda a accepté une recommandation l'appelant à veiller à ce que l'application et la mise en œuvre des lois soient conformes à la Constitution et aux obligations qui incombent à l'État en vertu du droit international et régional¹⁵. Cependant, les progrès des autorités en la matière sont restés limités.

En mars 2020, la Cour constitutionnelle ougandaise a déclaré l'article 8 de la Loi relative à la gestion de l'ordre public de 2013 illégal et inconstitutionnel. Cet article conférait à l'inspecteur général de la police des pouvoirs étendus s'agissant d'interdire ou d'interrompre arbitrairement des rassemblements publics organisés par l'opposition politique et de réprimer les manifestations¹⁶.

L'Ouganda dispose de lois progressistes, telles que la loi relative à la prévention et à l'interdiction de la torture de 2012. La pratique de la torture demeure toutefois toujours très courante et de nombreux cas sont signalés en Ouganda. De manière similaire, après que la Cour eut déclaré l'article 8 de la Loi relative à la gestion de l'ordre public inconstitutionnel, en 2020¹⁷, l'État a adopté une réglementation en matière de santé publique (contrôle de la pandémie de COVID-19) (n° 2) qu'il l'utilise actuellement pour cibler les rassemblements de partis de l'opposition de manière discriminante et partisane¹⁸.

La loi sur les violences sexuelles de 2021 adoptée par le Parlement en mai 2021 pourrait non seulement ne pas protéger suffisamment les personnes survivantes de violence sexuelle mais aussi intensifier la discrimination envers les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI). Elle renforce le Code pénal de 1950, qui criminalise les relations consenties entre personnes du même sexe.

Le 25 janvier 2019, la Haute Cour ougandaise a déclaré qu'il n'existait aucune procédure adéquate en matière d'expulsions, ce qui porte atteinte aux droits à la vie, à la dignité et à la propriété inscrits dans les articles 22, 24 et 26 de la Constitution ougandaise¹⁹.

La peine de mort est encore en vigueur en Ouganda.

¹⁵A/HRC/34/10, recommandations 115.19 (Suède).

¹⁶La police a invoqué ce texte de loi pour interdire et disperser avec violence les rassemblements à l'initiative de l'opposant Kizza Besigye dans la course aux élections de 2016 et dans la course aux élections de 2021 pour empêcher des rassemblements et des concerts organisés par Robert Kyagulanyi.

¹⁷ Publiée au Journal officiel (Government Gazette) n° 22 le 31 mars 2020. Entrée en vigueur le 31 mars 2020.

¹⁸Amnesty International, « Ouganda. Il faut mettre un terme aux homicides et aux violations des droits humains en cette période électorale », 14 décembre 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2020/12/uganda-stop-killings-and-human-rights-violations-ahead-of-election-day/>

¹⁹ *Muhindo & 3 Ors vs. the Attorney General (Miscellaneous Cause No.127 of 2016) [2019] UGHCCD 2.*

LA SITUATION EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Le 16 janvier 2021, la Commission électorale d'Ouganda a déclaré le président sortant Yoweri Museveni vainqueur des élections présidentielles du 14 janvier, avec 58,6 % des voix, devant Robert Kyagulanyi, également appelé Bobi Wine, qui avait recueilli 34,8 % des suffrages. Robert Kyagulanyi et son parti de la Plateforme de l'unité nationale ont dénoncé des fraudes et ont déclaré leur intention de contester les résultats devant la justice. Le 12 mai 2021, le président Yoweri Museveni a débuté son sixième mandat. Il est au pouvoir depuis 35 ans.

À l'approche des élections de janvier 2021, la campagne a été entachée de multiples violations des droits humains : homicides, arrestations, passages à tabac et disparitions aux mains des forces de l'ordre, mais aussi mesures de harcèlement et d'intimidation visant les journalistes et coupure d'Internet pendant cinq jours²⁰. L'espace accordé à la société civile s'est restreint alors que les défenseurs des droits humains et les organisations travaillant autour de la transparence du processus électoral étaient particulièrement ciblés à cause de leur travail.

DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

En janvier 2020, la police a arrêté et inculpé cinq manifestants, dont Robert Kyagulanyi, pour violation de la Loi relative à la gestion de l'ordre public lors d'un rassemblement politique organisé pour dénoncer l'introduction, en 2018, d'une taxe sur les réseaux sociaux. Ils ont tous été relâchés le jour même sous caution²¹.

Le 20 février 2020, la Haute Cour de Kampala a ordonné la libération de l'enseignante d'université, féministe et militante, Stella Nyanzi, au motif qu'elle avait été condamnée injustement. Stella Nyanzi avait été arrêtée le 2 novembre 2018 dans un commissariat de police où elle s'était rendue pour déclarer une manifestation qu'elle prévoyait d'organiser à l'université Makerere. Elle avait été inculpée plus tard de « cyberharcèlement » et de « communication offensante » en raison d'une publication sur Facebook dont les autorités estimaient que le contenu était insultant envers le président Yoweri Museveni et sa mère. Elle avait alors été inculpée pour la deuxième fois d'outrage au président et de violation du droit de celui-ci à la vie privée²².

²⁰ Amnesty International, « Ouganda. Les autorités doivent lever le blocage des réseaux sociaux sur fond de répression à la veille des élections », 13 janvier 2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2021/01/uganda-authorities-must-lift-social-media-block-amid-crackdown-ahead-of-election/>

²¹ Amnesty International, *Rapport 2020/21. La situation des droits humains dans le monde*, 7 avril 2021 <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/> pp. 349-350, §5.

²² Amnesty International, "Ugandan authorities must ensure adequate compensation for Stella Nyanzi over wrongful conviction and travesty of

Parmi les autres personnes qui ont été arrêtées arbitrairement pour s'être exprimées avant d'être relâchées se trouvent Kakwenza Rukirabashaija²³, arrêté le 13 avril 2020²⁴ et Bwaddene Basajjamivule²⁵, arrêté le 27 juillet 2020²⁶.

En juin 2021, l'avocat spécialiste des droits humains, Nicholas Opiyo, continuait à se battre contre les accusations de blanchiment d'argent à son égard après son arrestation arbitraire avec quatre autres personnes, dont trois avocats, à l'apogée de la campagne en décembre 2020²⁷.

La Commission électorale d'Ouganda a lancé en juin 2020 une feuille de route révisée pour les élections générales de 2021 dans le contexte de la pandémie, exigeant que toutes les activités de campagne se déroulent exclusivement en ligne et interdisant de fait les rassemblements politiques publics. Ces directives ont été appliquées plus sévèrement à l'égard des candidats de l'opposition. Le 26 décembre 2020, la Commission électorale a en outre suspendu tous les rassemblements politiques dans plus de 10 districts au nom de la prévention en lien avec la pandémie de COVID-19, mais sans justifier précisément pourquoi ces localités étaient visées en particulier par les restrictions²⁸.

L'État restreint également toujours les droits humains en ligne, et il a notamment eu recours à des coupures d'Internet à l'approche des élections de janvier 2021²⁹ et à d'autres restrictions. Le 1er juillet 2018, les autorités ougandaises ont mis en place une taxe sur l'utilisation des réseaux sociaux pour générer des recettes provenant de ce qu'elles décrivaient comme « des commérages » sur les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, Twitter, Skype et Viber. La taxe sur l'utilisation des réseaux sociaux³⁰ a eu pour conséquence de réduire le pourcentage d'internautes utilisant les réseaux sociaux de 47 % à 38³¹ %. En septembre 2020, la Commission ougandaise des communications (UCC) a exigé de tous les prestataires de services de communication, de radiodiffusion et de télédiffusion en ligne qu'ils obtiennent une licence avant de publier des informations sur Internet³².

Le 10 décembre 2020, le Conseil des médias a annulé l'accréditation de tous les journalistes

justice", 21 février 2020, [amnesty.org/en/documents/afr59/1850/2020/en/](https://www.amnesty.org/en/documents/afr59/1850/2020/en/)

²³ Kakwenza Rukirabashaija, militant ougandais, a été arrêté par la police militaire chez lui, à Iganga, dans l'est de l'Ouganda. Il fait l'objet d'accusations, forgées de toutes pièces de diffamation et de cybercriminalité et il a été incarcéré dans la caserne militaire de Mbuya, non loin de Kampala, la capitale du pays.

²⁴ Amnesty International, « Ouganda. Un militant arrêté pour avoir critiqué le président : Kakwenza Rukirabashaija », 20 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr59/2158/2020/fr/>

²⁵ Le journaliste de télévision Bwaddene Basajjamivule a été arrêté et inculpé de promotion de la violence et du sectarisme. Ces chefs d'accusation faisaient suite à une vidéo publiée sur Facebook, où il affirmait que les membres de groupes ethniques présents dans l'ouest du pays bénéficiaient d'un traitement de faveur dans les nominations aux emplois militaires et publics. Il a été libéré sous caution le 29 juillet.

²⁶ Amnesty International, *Rapport 2020/21. La situation des droits humains dans le monde*, 7 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/>, p. 350, §1.

²⁷ Amnesty International, « Ouganda. Le nouveau gouvernement du président Yoweri Museveni doit inverser le déclin des droits humains », 12 mai 2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/05/uganda-museveni-latest-government-must-reverse-decline-on-human-rights/>

²⁸ Amnesty International, *Rapport 2020/21. La situation des droits humains dans le monde*, 7 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/>, p. 350.

²⁹ En janvier 2021, l'UCC a bloqué l'accès aux services de réseaux sociaux, notamment Twitter, Facebook et WhatsApp et a restreint les droits de la population à la liberté d'expression et à l'accès à l'information à l'approche des élections. Ces services sont restés inaccessibles pendant plusieurs jours après les élections.

³⁰ L'Autorité fiscale nationale (Uganda Revenue Authority) a admis en janvier 2020 que cette taxe n'avait pas généré les revenus escomptés par l'État.

³¹ Amnesty International, « Ouganda. La taxe sur les réseaux sociaux restreint la liberté d'expression et doit être abandonnée », 2 juillet 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/07/uganda-scrap-social-media-tax-curtailling-freedom-of-expression/>

³² Amnesty International, *Rapport annuel 2020/21 : La situation des droits humains dans le monde*, 7 avril 2021, www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/, p. 350.

étrangers³³. Il a émis une directive imposant à tous les journalistes en activité dans le pays de déposer une nouvelle demande d'accréditation pour être autorisés à couvrir le processus électoral et certains autres événements³⁴. Le Conseil a annulé sa décision le 10 janvier 2021, déclarant que l'accréditation ne serait pas exigée pour couvrir les élections³⁵.

TORTURE ET RECOURS EXCESSIF À LA FORCE PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ

Les forces de sécurité ont tué illégalement au moins 66 personnes entre mars 2020, quand les mesures de confinement liées à la pandémie ont été mises en place en Ouganda, et la fin de l'année 2020. En outre, à partir du 9 novembre, date du début de la campagne électorale pour les élections du 14 janvier 2021, des dizaines de personnes ont été tuées dans le cadre d'émeutes ou de manifestations. La plupart ont été abattues par des policiers et des membres d'autres forces de sécurité, dont des individus armés en civil, et des dizaines ont été blessées. Le recours aveugle et injustifié à la force a de plus mené à de nombreux homicides de personnes qui ne participaient pas aux manifestations ou aux émeutes. D'après les propres dires du gouvernement ougandais, en novembre 2020, les forces de sécurité ont abattu au moins 54 personnes sur seulement deux jours en réaction aux vastes mouvements de protestation déclenchés par l'arrestation du leader de l'opposition Robert Kyagulanyi, dans le contexte de la campagne³⁶.

Le 14 août 2018, Robert Kyagulanyi, également connu sous le nom de Bobi Wine, un chanteur ougandais entré en politique, a été arrêté, puis inculpé de possession illégale d'armes à feu et de munitions le 16 août 2018. Au cours de son interpellation, il a été agressé physiquement, les coups reçus lui ayant laissé des lésions apparentes et des tuméfactions au visage et sur le corps³⁷.

Francis Zaake, homme politique de l'opposition, a été arrêté le 19 avril 2020. Il a été remis en liberté sous caution par la police 10 jours plus tard, après avoir été inculpé de désobéissance aux directives présidentielles relatives au COVID-19, parce qu'il avait distribué de la nourriture à des familles dans le besoin pendant le confinement. En mai 2020, on a pu le voir, le visage tuméfié, dans une vidéo filmée

³³ Amnesty International, *Rapport 2020/21. La situation des droits humains dans le monde*, 7 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/>, p. 350.

³⁴ Amnesty International, « Ouganda. Le nouveau gouvernement du président Yoweri Museveni doit inverser le déclin des droits humains », 12 mai 2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/05/uganda-museveni-latest-government-must-reverse-decline-on-human-rights/>

³⁵ International Press Institute (IPI), "Uganda must let journalists freely cover elections", 12 janvier 2021, <https://ipi.media/uganda-must-let-journalists-freely-cover-elections/>

³⁶ Amnesty International, *Rapport 2020/21. La situation des droits humains dans le monde*, 7 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/>, p. 349.

³⁷ Amnesty International, « Ouganda. Un homme politique de l'opposition, arrêté, présente des marques de torture », 17 août 2018, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr59/8963/2018/fr/>

depuis l'hôpital de Lubaga, à Kampala. Il a affirmé avoir subi des tortures pendant plusieurs jours dans différents centres de détention³⁸. Il aurait également été arrêté et torturé en août 2018³⁹.

DROIT À LA SANTÉ

Pour contenir la propagation du COVID-19, le gouvernement a imposé une restriction générale de l'accès aux transports publics de mars à mai 2020. La restriction concernait l'ensemble de la population à l'exception du personnel soignant et des personnes directement impliquées dans la lutte contre la pandémie. Cela a entraîné des répercussions négatives sur les patients en situation d'urgence sanitaire, comme les patients à haut risque et les femmes enceintes, privés d'accès aux services de santé. Cette restriction constituait une atteinte directe au droit à la santé. En outre, le gouvernement n'a pas déroulé le Plan national de déploiement de la vaccination dans les meilleurs délais, ce qui a mis la population ougandaise encore plus en danger alors que des souches plus virulentes du virus se sont développées⁴⁰.

DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE

Le gouvernement n'a pas adopté des garanties suffisantes contre les expulsions forcées.

Entre 2016 et 2021, des dizaines de milliers de communautés ont été expulsées de force par les autorités gouvernementales, et notamment l'Autorité de la flore et de la faune sauvage d'Ouganda (UWA), l'Autorité nationale des forêts (NFA), les forces de police ougandaises, l'autorité de la municipalité de Kampala et les Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF). Des expulsions forcées ont par exemple eu lieu à Apaa, dans le nord du pays ; dans le village de Lusanja dans le district de Wakiso, dans la région de Kampala ; à Hoima, dans l'ouest du pays ; à Mubende, dans le centre de l'Ouganda ; à Kiryandongo, dans l'ouest du pays. Entre les mois de février et d'août 2020, plus de 35 000 membres du peuple autochtone maragoli ont été expulsés de force de leurs habitations dans le district de Kiryandongo, situé dans l'ouest du pays, au profit d'exploitations agricoles industrielles⁴¹.

Les membres de la communauté autochtone benet du parc national du mont Elgon, dans l'est du pays, résident toujours dans des camps temporaires au moment de la rédaction de ce document, à la suite de multiples expulsions forcées entre 1983 et 2008, conduites par divers organismes publics, dont la NFA et l'UWA, soutenus par les UPDF. Cela les a exposés encore davantage à la marginalisation et à la discrimination dans l'accès juste et équitable à l'eau et à l'assainissement, à des soins de santé et à l'éducation⁴².

³⁸ Human Rights Watch (HRW), « Ouganda : Un chef de l'opposition aurait été torturé par la police, les restrictions liées à la pandémie ne justifient nullement les abus subis par Francis Zaake », 28 avril 2020, <https://www.hrw.org/fr/news/2020/04/28/ouganda-un-chef-de-lopposition-aurait-ete-torture-par-la-police>

³⁹ Amnesty International, Action urgente. Un homme politique de l'opposition, arrêté, présente des marque de torture, 17 août 2018, <https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR59/8963/2018/fr/>

⁴⁰ Banque mondiale, *Assessing country readiness for COVID-19 vaccines: First insight from the assessment rollout*, p.14, mars 2021, documents1.worldbank.org/curated/en/467291615997445437/pdf/Assessing-Country-Readiness-for-COVID-19-Vaccines-First-Insights-from-the-Assessment-Rollout.pdf

⁴¹ Amnesty International, *Rapport 2020/21. La situation des droits humains dans le monde*, 7 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/>, p. 350.

⁴² Amnesty International a mené des missions de recherche dans le parc national du mont Elgon en Ouganda en décembre 2019 et

PEINE DE MORT

Le 19 janvier 2018, le président Yoweri Museveni a menacé de reprendre les exécutions et de « pendre » les condamnés à mort, afin de créer un effet dissuasif, alors qu'une décennie s'est déroulée sans une exécution dans le pays.

Le président Yoweri Museveni a déclaré sur Twitter que « le fait d'être indulgent amène les gens à penser qu'ils peuvent faire du mal et s'en tirer sans être inquiétés ». Il aurait également déclaré : « Les criminels pensent avoir le droit de tuer des gens et de garder leur tête... Je pense que je vais revenir un peu sur [ma position] et en pendre quelques-uns... Si vous voyiez la façon dont ils tuent des gens, ils méritent de mourir⁴³. »

LESBIENNES, GAYS ET PERSONNES BISEXUELLES, TRANSGENRES ET INTERSEXES

De longue date, le gouvernement s'exprime régulièrement pour fustiger les personnes LGBTI. Le 11 octobre 2019, le ministre d'État pour l'Éthique et l'Intégrité, Simon Lokodo, a annoncé que le gouvernement prévoyait d'imposer la peine de mort pour les relations sexuelles librement consenties entre personnes du même sexe⁴⁴.

Les cas de violence contre les communautés LGBTI demeurent nombreux. D'après Sexual Minorities Uganda (SMUG), une organisation LGBTI, quatre personnes LGBTI ont été tuées entre juillet et octobre 2019, à la suite d'une campagne des dirigeants politiques visant à exacerber les sentiments anti-LGBTI. Le 5 octobre 2019, Brian Wassa, un assistant juridique gay, a succombé des suites d'une hémorragie cérébrale due aux coups que lui avaient asséné à la tête, la veille, des personnes non identifiées à son domicile, à Kampala.⁴⁵

Les directives qui ont été publiées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 ont servi de prétexte aux forces de sécurité pour arrêter et détenir arbitrairement des dizaines de personnes LGBTI. Le 23 mars 2020, 23 jeunes LGBTI hébergés dans un foyer ont été interpellés. Quatre d'entre eux ont été remis en liberté pour raisons médicales au cours des trois jours qui ont suivi leur arrestation. Les 19 autres ont été inculpés d'« actes de négligence susceptibles de propager des maladies infectieuses » et de « désobéissance à des ordres légitimes » et placés en détention. Ils ne pouvaient pas consulter leurs avocats ni se faire soigner, et certains se sont vu refuser des médicaments antirétroviraux. Ils ont été relâchés le 18 mai 2020 et, en juin, la Haute Cour a accordé à chacun d'entre eux 5 millions de shillings ougandais (1 360 dollars des États-Unis) de dommages-intérêts pour réparation des 50 jours passés en détention arbitraire aux mains de la police⁴⁶.

mars 2020. Amnesty International a de plus mené des entretiens de suivi avec des informateurs clés entre mars 2020 et juin 2021.

⁴³ Amnesty International, "Uganda: President's misguided death penalty vow threatens a decade of progress", 19 janvier 2018, [amnesty.org/en/latest/news/2018/01/uganda-presidents-misguided-death-penalty-vow-threatens-a-decade-of-progress/](https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/01/uganda-presidents-misguided-death-penalty-vow-threatens-a-decade-of-progress/)

⁴⁴ Amnesty International, « Ouganda. Le Parlement doit rejeter le projet de loi prévoyant la peine de mort pour les relations sexuelles entre gays », 11 octobre 2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2019/10/uganda-parliament-must-reject-bill-imposing-death-penalty-for-gay-sex/>

⁴⁵ Amnesty International, « Ouganda. Le Parlement doit rejeter le projet de loi prévoyant la peine de mort pour les relations sexuelles entre gays », 11 octobre 2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2019/10/uganda-parliament-must-reject-bill-imposing-death-penalty-for-gay-sex/>

⁴⁶ Amnesty International, Rapport 2020/21. La situation des droits humains dans le monde, 7 avril 2021,

UGANDA. GARANTIR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS
COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL CONCERNANT L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES.
40ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU, JANVIER-FÉVRIER 2022
PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2021

RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE

On estime que l'Ouganda accueillera 1 484 356 personnes réfugiées d'ici la fin de 2021⁴⁷. Le modèle ougandais d'accueil des réfugiés est considéré comme un des plus progressistes au monde. Son cadre légal et politique offre aux réfugiés une liberté de mouvement relative, un accès égal à celui des Ougandais aux services de base, comme les soins et l'éducation et le droit de travailler et d'avoir une entreprise⁴⁸.

Cependant, entre le 20 mars et le 19 septembre 2020, le gouvernement a fermé les frontières du pays en réponse à la pandémie de COVID-19, tandis que le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) poussait plus de 10 000 réfugiés à chercher refuge en Ouganda. Par conséquent, les besoins essentiels, notamment l'accès à la nourriture, à l'eau, à des installations sanitaires, aux soins et à un abri ne sont pas couverts⁴⁹.

<https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/>, p. 351.

⁴⁷ Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), Résumé du plan 2021, « Opération : Ouganda », 8 mars 2021, <https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/pdfsummaries/GA2021-Uganda-fr.pdf>

⁴⁸ Banque mondiale, "Uganda's Progressive Approach to Refugee Management", 31 août 2016, worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/ugandas-progressive-approach-refugee-management

⁴⁹ Amnesty International, *Rapport 2020/21. La situation des droits humains dans le monde*, 7 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/>, p. 352.

RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT SOUMIS À L'EXAMEN

Amnesty international appelle le gouvernement de l'Ouganda à prendre les mesures suivantes :

DROIT À LA SANTÉ

- Veiller à ce que les mesures de prévention mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19 soient conformes aux obligations du gouvernement en matière de droit à la santé en vertu de plusieurs traités internationaux relatifs aux droits humains ;
- veiller à ce que la réponse ougandaise à la pandémie de COVID-19, à travers le Plan national de déploiement de la vaccination, prenne en charge en premier lieu les groupes prioritaires et que les vaccins contre le COVID-19 soient disponibles, accessibles, abordables et de bonne qualité pour tous et toutes sans discrimination ;
- ouvrir l'accès à des services de santé maternelle de qualité dans les établissements de santé publique.

LESBIENNES, GAYS, PERSONNES TRANSGENRES ET INTERSEXES

- Protéger les personnes LGBTI et respecter leurs droits humains sans discrimination, notamment en cessant d'élaborer des lois ou d'utiliser les agences gouvernementales dans le but de priver les personnes LGBTI de leurs droits ;
- modifier la Loi relative aux crimes et délits sexuels (*Sexual Offences Act*) pour la rendre conforme aux normes internationales relatives aux droits humains.

DROIT À LA VIE, À LA LIBERTÉ ET À LA SÉCURITÉ DE SA PERSONNE

- Mener sans délai des enquêtes impartiales, approfondies et efficaces sur les allégations mentionnées, de même que sur toutes les autres, concernant des exécutions extrajudiciaires, un usage excessif de la force et des actes de torture et d'autres mauvais traitements perpétrés par les forces de sécurité et veiller à ce que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables ;
- veiller à ce que les proches des victimes bénéficient de réparations complètes, et notamment

UGANDA. GARANTIR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS
COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL CONCERNANT L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES.
40ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU, JANVIER-FÉVRIER 2022
PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2021

une indemnisation équitable et adéquate dans les affaires de torture, d'exécutions extrajudiciaires et d'autres homicides illégaux commis par la police.

LIBERTÉS D'EXPRESSION, D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

- Enquêter de manière approfondie, transparente et efficace sur les allégations d'attaques contre des défenseurs des droits humains, des acteurs de la société civile, des blogueurs, des journalistes et d'autres personnes, avant, pendant et après les dernières élections présidentielles et amener les responsables présumés à rendre des comptes ;
- mettre fin à l'intimidation et au harcèlement des défenseurs des droits humains, des acteurs de la société civile, des blogueurs, des journalistes et d'autres personnes et veiller à ce qu'ils puissent travailler librement et de manière indépendante, sans crainte de représailles, notamment en supprimant tous les obstacles au droit à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE

- Mettre fin aux expulsions forcées et mettre en place des procédures pour veiller à offrir des garanties contre les expulsions forcées et à garantir le respect du droit à un logement convenable dans les textes et dans la pratique ;
- garantir que toutes les victimes d'expulsions forcées disposent de recours utiles et de réparations, qui peuvent prendre la forme d'une restitution, d'une indemnisation, d'une réadaptation, d'une réhabilitation et de garanties de non-répétition ;
- adopter des lois et mettre en place les infrastructures nécessaires pour que les peuples autochtones puissent accéder à leurs terres ancestrales pour exercer leurs droits à la terre, à la nourriture, à l'éducation et à la santé, et pour qu'ils puissent vivre sans être confrontés à la violence et à la pauvreté.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION

- S'engager publiquement pour faire en sorte que les autorités permettent aux défenseurs des droits humains, aux opposants du gouvernement, réels ou perçus comme tels, et aux voix critiques d'exercer librement leurs droits humains, notamment les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, sans crainte de représailles.

RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE

- Continuer de chercher à obtenir une coopération et un soutien international en matière de ressources, d'aide humanitaire et de résolution pacifique des conflits dans les pays voisins en vue de faire en sorte que les réfugiés et leurs populations d'accueil disposent d'un abri et d'une protection, parmi d'autres besoins urgents.

PEINE DE MORT

- Commuer toutes les condamnations à mort dans l'objectif d'abolir la peine capitale.

ANNEXE

AUTRES DOCUMENTS D'AMNESTY INTERNATIONAL TRAITANT DE CES QUESTIONS

« Ouganda. La Cour constitutionnelle invalide des dispositions de la loi invoquée pour interdire les manifestations », 27 mars 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/uganda-constitutional-court-nullifies-law-used-to-prohibit-protests/>

"'Help has not reached me here' - Donors must step up support for South Sudanese refugees in Uganda", 18 juin 2017, [amnesty.org/en/documents/AFR59/6422/2017/en/](https://www.amnesty.org/en/documents/AFR59/6422/2017/en/)

« Ouganda. Des dizaines de personnes arrêtées pour avoir participé à des réunions pacifiques », 21 juillet 2017, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2017/07/uganda-arrest-of-dozens-for-attending-peaceful-meetings-is-absurd/>

« Ouganda. Les députés de l'opposition ne doivent pas être jugés par un tribunal militaire », 16 août 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/08/uganda-opposition-mps-must-not-be-tried-in-military-court/>

« Ouganda: Un homme politique de l'opposition, arrêté, présente des marque de torture », 17 août 2018, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr59/8963/2018/fr/>

Uganda: "President's misguided death penalty vow threatens a decade of progress", 19 janvier 2018, [amnesty.org/en/latest/news/2018/01/uganda-presidents-misguided-death-penalty-vow-threatens-a-decade-of-progress/](https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/01/uganda-presidents-misguided-death-penalty-vow-threatens-a-decade-of-progress/)

« Ouganda: Des expulsions forcées font des centaines de sans-abri », 15 mai 2018, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr59/8409/2018/fr/>

« Ouganda. La taxe sur les réseaux sociaux restreint la liberté d'expression et doit être abandonnée », 2 juillet 2018, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/07/uganda-scrap-social-media-tax-curtailing-freedom-of-expression/>

« Ouganda: Des villageois de la région d'apaa ont été agressés et expulsés de force », 30 avril 2019, <https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR59/0262/2019/fr/>

« Ouganda. Le Parlement doit rejeter le projet de loi prévoyant la peine de mort pour les relations sexuelles entre gays », 11 octobre 2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2019/10/uganda-parliament-must-reject-bill-imposing-death-penalty-for-gay-sex/>

« Ouganda: Un militant arrêté pour avoir critiqué le président: Kakwenza Rukirabashaija », 20 avril 2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr59/2158/2020/fr/>

UGANDA. GARANTIR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS
COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL CONCERNANT L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES.
40ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ÉPU, JANVIER-FÉVRIER 2022
PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2021

“Ugandan authorities must ensure adequate compensation for Stella Nyanzi over wrongful conviction and travesty of justice”, 21 février 2020, <http://www.amnesty.org/en/documents/afr59/1850/2020/en/>

Amnesty International Rapport 2020/21: La situation des droits humains dans le monde, 7 avril 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol10/3202/2021/fr/>

« Ouganda. Il faut mettre un terme aux homicides et aux violations des droits humains en cette période électorale », 14 décembre 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2020/12/uganda-stop-killings-and-human-rights-violations-ahead-of-election-day/>

« Ouganda. Les autorités doivent lever le blocage des réseaux sociaux sur fond de répression à la veille des élections », 13 janvier 2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2021/01/uganda-authorities-must-lift-social-media-block-amid-crackdown-ahead-of-election/>

« Ouganda. Le nouveau gouvernement du président Yoweri Museveni doit inverser le déclin des droits humains », 12 mai 2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/05/uganda-musevenis-latest-government-must-reverse-decline-on-human-rights/>

*Traduction d'Amnesty International France
Novembre 2021*

UGANDA. GARANTIR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS
COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL CONCERNANT L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES.
40ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EPU, JANVIER-FÉVRIER 2022
PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2021

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES ÉGALEMENT
CONCERNÉS.**

NOUS CONTACTER



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART A LA CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



[@Amnesty](https://twitter.com/Amnesty)